

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

._*._*_

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

._*._*_

DECRET N° 2014- 029 DU 23 JANVIER 2014

portant nomination de Magistrats dans les
Cours d'Appel en République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature ;
- Vu** la loi n° 2001-037 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session extraordinaire des 3, 6, 7 et 15 janvier 2014 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 janvier 2014,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés dans les Cours d'Appel comme ci-après :

COUR D'APPEL D'ABOMEY :

Conseillers :

- GOUHOUEDE Antoine
- DOHOUNGBO Pascal

COUR D'APPEL DE COTONOU

Conseillers :

- AZALOU Michel Romaric
- SOUDE Adjouavi Marie épouse GODONOU

COUR D'APPEL DE PARAKOU

Substitut Général :

CHIBOZO Delphin

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 janvier 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Dr. Boni YAYI.-
Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice de la Législation
et des Droits de l'Homme,


Jonas GBIAN.-


Valentin DJENONTIN-AGOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 06 AN 4 CS 2 CC HCJ 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPPPDDS 4 GS/MJLDH 4 MEF 4
AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DANDLC3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CNS-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1 INTERESSES 05